

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 août 2017 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme MEGE), DE JESUS José (procuration à Mme EMPSON), ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON), ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme FERREIRA), BERTHIER Yannick (procuration à Mme ALVES), BOUCETTA Mounia.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FINANCIERES
- PERSONNEL
- SUBVENTIONS
- INTERCOMMUNALITE
- SEMERAP
- QUESTIONS DIVERSES

Les comptes-rendus des réunions du 30 juin et 11 août 2017 sont lus par Mme Isabelle Mège et approuvés avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

Toutes les décisions sont prises avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Stade municipal : Dans la salle annexe, le doublage et le ponçage ont été réalisés par l'entreprise LALLOT. Il reste le carrelage des sols et les faïences à poser ainsi que les sanitaires à installer.

Dans la salle sous les vestiaires, les ouvertures dans les murs en vue de créer des espaces de communication sont en cours de réalisation.

Après l'arrêt pendant les congés d'été, les travaux pourront reprendre la semaine prochaine.

Voirie communautaire : Les travaux prévus Impasse de la Chartreuse, Chemin des Creux, Le Boucheix, le Soulier, La Garde et Comps (derrière l'église) sont terminés.

Le Conseil Départemental a effectué la réfection de la Rue de la Chartreuse à la Rue des Sports.

Aux Fades, un muret et des bordures de trottoir sont en cours d'installation.

Les anciennes ossatures bois qui avaient été, un temps, destinées à la vente de souvenirs sont devenues vétustes et demanderaient à être supprimées afin de rendre ce site plus agréable .

SIEG :

-Remplacement d'un candélabre Rue de l'Egalité : Le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement du candélabre Rue de l'Egalité, à inclure dans les travaux en cours, avec une participation communale de 950,18 € (soit 50% par communal, 50% SIEG).

-Désignation des délégués au Secteur Intercommunal d'Energie de Manzat : Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur MEUNIER Thierry (délégué titulaire) et Monsieur MANUBY Didier (délégué suppléant).

Lotissement Les FRENES : Sur les 8 lots mis en vente, il reste 1 lot disponible. Le Maire veut engager une réflexion sur la poursuite de l'aménagement du lotissement afin de satisfaire les futures demandes.

AFFAIRES FINANCIERES :

Emprunt de 120 000 € : Après consultation de plusieurs établissements bancaires, le Crédit Agricole Centre France a émis la proposition la plus intéressante en matière de taux et durée de prêt bancaire. Le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt de la somme de 120 000 € sur 10 ans au taux de 0,90 % dont les annuités de remboursement démarreront en 2018.

Convention de fourrière : Accord est donné pour signer une convention avec l'Association Protectrice des Animaux (A.P.A.) à compter du 1^{er} octobre 2017 pour 3 ans au tarif de :

- 0,552 € par habitant pour 2018
- 0,566 € par habitant pour 2019
- 0,580 € par habitant pour 2020

PERSONNEL :

Création de postes : Accord est donné pour la création de 2 postes d'Agent territorial spécialisé (ATSEM) principal de 1^{ère} classe à temps complet et deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Assistant musique : Accord pour 6h00 hebdomadaires à l'école primaire.

Activités périscolaires : Accord pour fixer de 1H à 2 H suivant les cas le nombre d'heures hebdomadaires pour chaque intervenant des Temps d'activités périscolaires et autorisation pour signer les conventions avec les intervenants à compter du 11 septembre 2017 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Adhésion au Service Retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme : Adhésion au Service Retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020, pour un coût de 150 €.

Adhésion au Service Missions Temporaires – Prestation Remplacement : Décision prise d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au Service Missions Temporaires – Prestation Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, pour un surcroît de travail ou pour une mission particulière.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations communales :

- Club de Rugby : Fonctionnement 3 800 € - Ecole de rugby 6 500 €
- Section Voir et Savoir du Foyer rural pour le Concours Photos : 450 €
- Club de Tennis de table : 350 €
- Comité de Jumelage (cadeaux) : 160 €

INTERCOMMUNALITE :

Instruction des documents d'urbanisme : au 1^{er} janvier 2018, la Direction départementale des territoires n'instruira plus les autorisations d'urbanisme. Deux possibilités s'offrent à la commune :

- soit recourir aux services du SMADC et du Conseil Départemental qui ont mis en place un service instructeur dans les locaux du SMADC,
- soit utiliser les services de la communauté Combrailles Sioule et Morge qui souhaite créer également un service pour ses communes. Une conférence des Maires est prévue le 04 septembre prochain afin de prendre une décision commune.

Voirie communautaire : La Communauté de Communes devra prendre en charge désormais la compétence voirie dans sa totalité aussi bien en investissement (réalisation de travaux de voirie neufs ou de gros entretien) qu'en fonctionnement (petites réparations, entretien, bouchage des trous...). Dans le cadre de la Loi, l'investissement et le fonctionnement doivent être associés et réalisés par la même collectivité. Une convention de mise à disposition du matériel, du personnel communal sera signée avec la Communauté de Communes.

SEMERAP :

Contrôle des poteaux d'incendie : Autorisation est donnée au Maire pour signer une convention avec la SEMERAP pour le contrôle des poteaux d'incendie à compter du 1^{er} septembre 2017 au prix de 34.20 € par poteau ou bouche à contrôler. La commune dispose d'une soixantaine de poteaux à contrôler. Chaque année, la commune s'impose de changer une partie du parc des poteaux incendie vétustes.

Délégation du service public d'assainissement - Avenant n° 2 : Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 2 qui modifie la clause de révision tarifaire afin que la SEMERAP soit en mesure de notifier à la collectivité les tarifs applicables pour l'année « N » au plus tard le 15 octobre de l'année « N-1 ». Le calcul des tarifs se fera sur la base d'indice de révision dont la valeur sera connue au 1^{er} juillet de l'année « N-1 » et non plus au 1^{er} janvier de l'année de facturation.

QUESTIONS DIVERSES :

- **PLU** : Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 14 juin au 15 juillet 2017. La Commissaire-enquêteur a reçu 23 observations écrites et 24 orales. Elle a réalisé un rapport au sein duquel figurent ses conclusions avec l'émission d'un avis favorable avec réserves portant sur des points précis à revoir tout en tenant compte des avis des Personnes Publiques Associées. Une réunion avec les Personnes Publiques associées et le cabinet Réalités aura lieu prochainement pour faire le point.
- **Personnel** : Les emplois d'été aux services techniques seront prolongés pour le remplacement des agents en arrêt maladie. De nouveaux agents ont été recrutés à la cantine scolaire.
- **Jumelage** : Les cérémonies des 10 ans du Jumelage se sont déroulées à San Matéo en Espagne fin août avec la participation de nombreux jeunes.
- **Bach en Combrailles** : Un repas et un bal ont été organisés le 11 août au Foyer rural avec l'aide du Comité des Fêtes des Ancizes. 120 participants se sont retrouvés au repas.
- **Petit patrimoine** : Les habitants de Farges se réunissent pour réaliser des travaux de réfection de la fontaine du village chaque mercredi matin.
- **Motion du Conseil Municipal** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme ainsi que de l'Association des Maires Ruraux, concernant les Contrats aidés, CAE ... Ces courriers rappellent que le dispositif des Contrats aidés a été profondément modifié, voire supprimé. De nombreuses communes et intercommunalités se trouvent dans l'impossibilité de renouveler la plupart des contrats arrivant à échéance ou de recourir à ce dispositif pour de nouveaux recrutements. Ce sont les collectivités qui sont impactées par ces changements, mais également le secteur associatif. Le Conseil Municipal souhaite adopter une motion réclamant le rétablissement des contrats aidés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.